



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 64535

Texte de la question

M Christian Bergelin appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation préoccupante des conseillers d'orientation psychologues qui lui a été exposée par le SGEN-CFDT. En effet, la demande sociale d'informations sur les professions et les études, de conseils sur le cursus scolaire et l'itinéraire de formation d'aide à l'élaboration de projet et au choix professionnel, ne cesse d'augmenter au fur et à mesure que s'aggravent les problèmes de l'emploi dans notre pays. Afin d'assurer au mieux leurs missions d'aide à l'adaptation, de prévention de l'échec scolaire et de préparation à l'insertion dans les établissements scolaires, les conseillers d'orientation en CIO de la région Franche-Comté n'ont pas vu leur nombre augmenter depuis 1986. Depuis cette date, la population scolaire dans le secondaire s'est accrue de près de 2 100 élèves, sept établissements publics ont été créés et la population universitaire a augmenté de plus de 4 000 étudiants. De plus, les conseillers d'orientation ont dû diversifier leurs champs d'action : implication dans les MILO et PAIO, et le CFI, formation continue et initiale des personnels de l'éducation nationale, diversification de l'orientation des jeunes filles, accueil au CIO d'un public adulte de plus en plus nombreux. Ils estiment que le rythme ancien d'une création annuelle de postes en CIO dans leur académie doit au moins être retrouvé et que le plan de développement de postes en cellules universitaires annoncé en 1991 doit être appliqué. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour répondre à ces demandes de création de postes.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conseillers d'orientation psychologues ont eu en charge, en moyenne, 1 175 élèves du second degré au cours de l'année 1991-1992. La loi de finances 1992 a comporté une dotation permettant la création de vingt emplois de conseillers d'orientation psychologues qui ont été attribués aux académies ayant le plus fort taux de charge, le maximum national s'élevant à 1 387 élèves ; celui de l'académie de Besançon étant de 1 166 élèves. Dans le projet de loi de finances 1993, la priorité a été donnée aux emplois d'enseignants destinés à faire face à l'augmentation des effectifs en collège et à favoriser la mise en œuvre de la rénovation pédagogique des lycées. Afin de permettre aux conseillers d'orientation psychologues d'assurer les nouvelles missions qui leur sont dévolues et compte tenu de l'augmentation des effectifs du second degré et du premier cycle universitaire à la rentrée 1992, la création d'un certain nombre d'emplois de conseillers d'orientation psychologues sera demandée lors des travaux préparatoires à la loi de finances pour 1994.

Données clés

Auteur : [M. Bergelin Christian](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64535

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5265